

« JEUNES EN DIFFICULTÉ : AGISSONS AVEC EUX ET PAS SEULEMENT POUR EUX ! »

TAXE D'APPRENTISSAGE

Vous souhaitez verser votre solde de taxe d'apprentissage à l'un de nos établissements ?

Connectez vous sur SolTéa à partir du 27 mai et jusqu'au 4 octobre. Plus d'informations, rendez-vous sur notre site dédié.



www.taxapprentissage.org

CONTACT

Servane BRINET LEURENT,
Responsable mécénat
Coordinatrice taxe d'apprentissage
Région Nord-Est
Tél. 06 68 22 29 01
servane.brinet@apprentis-auteuil.org



Christopher, PFI Carlo Acutis
formation taille de pierre



Nicolas, formation CAP zinguerie
centre de formation professionnelle Sainte Barbe



Apprentis d'Auteuil - Direction régionale Nord-Est
Fondation reconnue d'utilité publique

1255 rue Faidherbe 59134 FOURNES EN WEPPE
Tél. 03 20 44 08 08

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont les entreprises peuvent choisir l'affectation.
Agissez pour la réussite des jeunes en difficulté, en versant votre solde aux établissements Apprentis d'Auteuil.



La confiance peut sauver l'avenir

La confiance peut sauver l'avenir

Apprentis d'Auteuil a la conviction que chaque jeune peut développer ses talents grâce à un accompagnement personnalisé englobant formation professionnelle, développement du savoir-être et insertion sociale.

Nos établissements ont besoin de votre soutien pour dispenser des formations de qualité, en tenant compte des besoins sectoriels, de l'émergence de nouveaux savoir-faire et de leurs exigences.



"Au parc Astérix, nous croyons fortement en l'inclusion et l'insertion professionnelle. Nous collaborons avec les Apprentis d'Auteuil, dans le cadre de nos POEC Accueil, depuis maintenant plusieurs années, pour offrir des opportunités aux personnes éloignées de l'emploi, leur permettant de se former et de s'intégrer durablement au monde du travail"

David Mérafina
Directeur des Ressources Humaines - Parc Asterix



"Le collège est déterminant pour l'avenir scolaire et professionnel des élèves. Au Collège Ressources Saint-Jacques, tout est mis en œuvre pour enrayer l'échec scolaire des élèves les plus en difficulté. Pour cela, nous proposons aux jeunes de découvrir le monde professionnel à travers des dispositifs dédiés et des immersions en entreprises".

Xavier Paysserand
Directeur Collège ressources Saint Jacques



Collégiens

Depuis 2023, le paiement du solde de la taxe d'apprentissage (anciennement « les 13% ») est transféré aux URSSAF.

Les entreprises devront déclarer et payer le solde de leur taxe d'apprentissage (0,09% de la masse salariale N-1) via la DSN d'avril.

Vous gardez la possibilité d'attribuer votre solde de taxe d'apprentissage aux établissements habilités de votre choix.

La plateforme SOLTéA accessible à partir du 27 mai, vous permettra de désigner le ou les bénéficiaires de ce prélèvement.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site dédié.

A noter : les entreprises en Alsace et en Moselle ne sont pas soumises au versement du solde de la taxe d'apprentissage.

www.taxapprentissage.org

CFP Sainte Barbe (285 jeunes)
SIRET: 77568879902223
62750 LOOS EN GOHELLE
Bâtiment : couverture, maçonnerie,
plaquisterie, menuiserie

